

**DEPARTEMENT  
DU NORD**

**COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES**



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20191218-2019\_12\_12\_16-DE

**Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**du 12 décembre 2019 à 19h00**

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

**Etaient présent(e)s :** M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

**Avaient procuration :** M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse  
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7  
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

**Absente :** Mme Sophie Caron

**Absents excusés :** M Bernard Cottigny,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

**Secrétaire de séance :** Mme Geneviève Fermentel

**Finances - Sollicitation de la commune d'Haverskerque du fonds de concours institué par délibération du 16 décembre 2014 pour des travaux de rénovation de l'école saint Exupery.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

En date du 16 décembre 2014, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de cette délibération dont l'enveloppe globale à répartir s'élève à 2 500 000 euros sur la durée du mandat.

Ce fonds de concours pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, plafonné aux montants indiqués dans le tableau ci-après.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2015, le montant minimum par versement a été amené à 30 000 euros.

Dans ce cadre, conformément à sa délibération du 30 juillet 2019 la commune d'Haverskerque souhaitait recevoir cette aide, dans le cadre de travaux de rénovation de l'école Saint-Exupéry à hauteur de 74 889 euros.

- Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 16 décembre 2014 a déjà été partiellement sollicité :

- Pour un montant de 181 827 euros, par délibération du 17 octobre 2016 dans le cadre de la rénovation de l'église.

C'est donc le solde dudit fonds de concours qui est sollicité.

Cette délibération vient en complément de celle du 16 décembre 2014 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil d' :

- AUTORISER le versement à la commune d'Haverskerque de la somme maximale de 74 889 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

